

DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL Tarif des prestations

Prestations du DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL :

- Visite initiale : 150 € HT (soit 180 € TTC)
- Contre-visite ⁽¹⁾ : 100 € HT (soit 120 € TTC)

N° de dossier de la visite initiale :

Options du DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL :

- Accompagnement technique ⁽²⁾ : 10 € HT (soit 12 € TTC)

L'accompagnement technique par un technicien CONSUEL ne pourra être mis en œuvre qu'à l'issue de nos visites.

Ces prix comprennent

Pour les visites :

- Le déplacement, au domicile du salarié, et la visite réalisée par un technicien CONSUEL (partout en France métropolitaine et Corse),
- L'envoi du rapport de visite au télétravailleur et/ou à l'employeur,
- L'envoi du guide Promotelec Services au télétravailleur. Ce guide explicite les risques encourus et propose les mesures à prendre pour y remédier (recommandations d'usage ou travaux),
- Un bilan d'étape régulier, à l'employeur, des DIAGNOSTICS TÉLÉTRAVAIL réalisés pour son compte.

Pour l'accompagnement technique :

- L'analyse avec un technicien CONSUEL des différentes anomalies afin d'évaluer les « justes » travaux

Une indemnité forfaitaire supplémentaire de 150 € TTC (soit 125 € HT) sera appliquée en cas d'annulation de la visite planifiée ou d'absence du télétravailleur ou en cas de logement non localisable (plan non joint). Cette indemnité forfaitaire est applicable pour les visites et les contre-visites.

Le service est facturé en appliquant une TVA à 20 %. Le tarif peut être réévalué chaque année selon la valeur officielle INSEE.

⁽¹⁾ La contre-visite doit être réalisée dans un délai de 6 mois suivant la date de réalisation du Diagnostic Télétravail, et ce exclusivement pour la pièce dédiée au télétravail initialement évaluée.

⁽²⁾ Cette prestation vous permettra d'analyser avec un technicien CONSUEL les différentes anomalies afin d'évaluer les « justes » travaux. L'accompagnement technique par un technicien CONSUEL ne pourra être mis en œuvre qu'à l'issue de nos visites.